



2013 DU 308 Dénomination d'une voie rue Louise Hervieu (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Louise Hervieu, peintre, dessinatrice et écrivaine, en attribuant son nom à la voie identifiée par l'indicatif DI/12, à Paris 12e.

Louise Hervieu naît le 26 octobre 1878, à Alençon, dans l'Orne.

Syphilitique de naissance, de santé très fragile, elle révèle dès l'enfance un don pour le dessin. En 1905, sa première exposition au Salon des Indépendants attire l'attention sur ses talents artistiques qui lui valent la notoriété à partir de 1910. Presque aveugle, elle doit renoncer à la peinture pour se consacrer au dessin. Elle illustre *Les fleurs du mal* et *Le spleen de Paris* de Baudelaire. Elle publie des recueils de dessins et des romans qu'elle émaille de ses illustrations.

Puis, sur les conseils de Colette, elle se tourne vers l'écriture. L'une de ses œuvres littéraires *Le bon vouloir* est couronnée par l'Académie française et une autre *Sangs* reçoit le prix Femina en 1936. Ce prix lui permet de donner une grande publicité au combat qu'elle mènera durant toute sa vie contre ce fléau qui la fera souffrir constamment.

C'est à Louise Hervieu que l'on doit également l'attribution par les pouvoirs publics, obtenue de haute lutte en 1938, d'un carnet de santé à tout nouveau-né, dans lequel auraient été inscrits les antécédents des parents, puis tous les soins, toutes les maladies de l'enfant, puis de l'adulte jusqu'à son décès, pour servir à son tour à maintenir en santé ses enfants et ses petits-enfants. L'association Louise Hervieu pour l'établissement du carnet de santé voit le jour dans ce but. Le 1^{er} juin 1939, un arrêté ministériel institue le carnet de santé à l'usage des citoyens français.

Louise Hervieu décède le 11 septembre 1954, à Versailles, dans les Yvelines.

Si vous en étiez d'accord, la dénomination "rue Louise Hervieu" serait attribuée à la voie publique identifiée par l'indicatif DI/12, commençant au numéro 54 rue du Charolais et finissant au numéro 116 avenue Daumesnil, à Paris 12e, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 DU 308 Dénomination d'une voie rue Louise Hervieu (12e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "rue Louise Hervieu" à la voie identifiée par l'indicatif DI/12, à Paris 12e ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 12e en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e commission,

Délibère :

La dénomination "rue Louise Hervieu" est attribuée à la voie publique identifiée par l'indicatif DI/12, commençant au numéro 54 rue du Charolais et finissant au numéro 116 avenue Daumesnil, à Paris 12e.